



CONCOURS DES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Agroforesterie
Prairies & Parcours

DOSSIER DE PRESSE
AVRIL 2021



ÉDITO



Cette année 2021 a été décidément inédite pour tous y compris pour le Concours Général Agricole qui a vu la majorité de ses concours reportée sur 2022.

En tant que Commissaire Général, je suis très heureux que le Concours des Pratiques Agro-Ecologiques fasse exception avec la tenue tout au long de l'année des épreuves de ses deux concours : le Concours « Prairies et Parcours » et le Concours « Agroforesterie ».

Le maintien du Concours des Pratiques Agro-Ecologiques témoigne ainsi de son importance et de sa démarche dans « l'air du temps » : encourager des modes de production soutenables et économiquement performants, réconcilier une production saine et de qualité, en répondant aux attentes légitimes de la société pour une alimentation porteuse de valeurs et respectueuse de l'environnement.

Tout cela ne pouvait évidemment pas se dérouler sans l'appui de tous les partenaires - Chambres d'agriculture, Parcs naturels régionaux, Afac-Agroforesteries, Office français de la biodiversité, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministère de la Transition écologique, INRAE, INAO, Scopela... qui ont fait preuve d'un grand engagement et d'une implication sans faille.

Ainsi, plus de 130 agriculteurs ou éleveurs répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine ont fait acte de candidature localement ; sur l'ensemble des territoires, plus de 120 membres de jury ont expertisé les dossiers et visité les parcelles.

Tous – candidats, jurés, partenaires – se sont mobilisés, se sont adaptés au fil des mois pour permettre le bon déroulement du Concours des Pratiques Agro-Ecologiques.

Un concours qui au fil des années est porté par les pratiques des agriculteurs et éleveurs, et qui fait sens avec les nouvelles aspirations des consommateurs.

Olivier Alleman
Commissaire général
du Concours Général Agricole



SOMMAIRE

ÉTAT DES LIEUX DE L'AGROFORESTERIE EN FRANCE.....Page 04

L'agroforesterie, c'est quoi ? Page 05

Contexte et tendances..... Page 05

L'arbre et la haie : un investissement économique rentable.....Page 06

LES APPORTS ÉCOLOGIQUES DE L'AGROFORESTERIE.....Page 08

Atténuation des effets du changement climatique sur la production agricole.....Page 09

Bien-être animal.....Page 11

Spécificités territoriales.....Page 11

ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES DANS LES «PRAIRIES ET PARCOURS» EN FRANCE.....Page 12

Les prairies et parcours récompensés au concours, c'est quoi ?..... Page 13

Contexte et tendance.....Page 13

Le lien qualité des prairies/qualité des produits.....Page 14

LES APPORTS DES PRAIRIES ET PARCOURS POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES TERRITOIRES.....Page 16

Maintien de la biodiversité et atténuation des effets du changement climatique.....Page 17

Spécificités régionales pour une contribution active à la préservation écologique des
territoires.....Page 18

LES ACTEURS PRIVÉS S'ENGAGENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES.....Page 20

LE COMITÉ D'ORIENTATION DU CONCOURS DES PRATIQUES AGRO- ÉCOLOGIQUES.....Page 24

01

ÉTAT DES LIEUX DE L'AGROFORESTERIE EN FRANCE



L'AGROFORESTERIE, C'EST QUOI ?

C'est la production agricole (culture, élevage) en synergie avec les arbres. Haies, alignements d'arbres, prés-vergers, bois pâturés ou cultivés, arbres isolés... L'agroforesterie prend diverses formes selon les climats et les territoires. Le terme couvre l'ensemble des pratiques agricoles qui associent des arbres ou des haies aux cultures ou à l'élevage.

Selon le [Centre mondial de l'agroforesterie \(ICRAF\)](#) :

« L'agroforesterie est un système dynamique de gestion des ressources naturelles reposant sur des fondements écologiques qui intègrent des arbres dans les exploitations agricoles et le paysage rural et permet ainsi de diversifier et de maintenir la production afin d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales de l'ensemble des utilisateurs de la terre ».

CONTEXTE ET TENDANCES

En France, près de 70 % des haies auraient été détruites depuis l'apogée du bocage (1850-1930), soit 1,4 million sur les 2 millions de km de haies présents à l'époque. Aujourd'hui, si les haies sont désormais protégées de l'arrachage, elles continuent néanmoins de disparaître, entre autres sous l'effet du vieillissement ou de mauvaises pratiques de gestion. Entre 2006 et 2014, la surface en haies et en alignements d'arbres en France métropolitaine aurait diminué de près de 6 %. En 2010, environ 500 000 ha de terres agricoles comprenaient des alignements d'arbres intraparcellaires, principalement en grandes cultures.

Conséquence des pertes de biodiversité, aux problèmes d'érosion des sols, de la dégradation de la qualité de l'eau et aux conséquences d'épisodes climatiques extrêmes ces dernières années, une prise de conscience a eu lieu afin de développer la place de l'arbre dans les systèmes agricoles. Pour encourager la plantation d'arbres dans les parcelles, des aides sont accordées aux agriculteurs aux niveaux de certains départements, des régions et sur crédits européens. Le

gouvernement a notamment annoncé, par son plan de relance, 50 millions d'euros dans le programme « Plantons des haies ! ». Ce plan vise à planter 7 000 km de haies et arbres intraparcellaires sur la période 2021-2022, c'est-à-dire doubler les capacités annuelles de plantation agroforestière. Selon l'Ademe, le potentiel de développement de l'agroforesterie à l'échelle nationale d'ici 2030 est estimé à 400 000 ha de parcelles en agroforesterie et à 1,8 M ha de haies.

Ces pratiques restent encore peu connues et utilisées en France. Les raisons avancées sont généralement liées à une culture agricole qui manque de repères technico-économiques et de savoirs liés aux systèmes agroforestiers, à la difficulté de se projeter à plus long terme et de concevoir l'arbre comme un allié utile dans le système de production, ou encore à l'importance des coûts de plantation, de gestion des arbres et des haies. Pour autant, l'agroforesterie est de plus en plus attractive économiquement, agronomiquement et écologiquement.

L'ARBRE ET LA HAIE : UN INVESTISSEMENT ÉCONOMIQUE RENTABLE

Qu'ils soient intégrés en périphérie de la parcelle, intercalés avec les cultures ou encore plantés à l'échelle d'un bassin versant, les arbres, associés aux cultures agricoles ou à l'élevage, peuvent offrir de [nombreux avantages](#) potentiels sur le plan économique : augmentation de la fertilité et donc de la productivité des surfaces, abris et nourritures pour le bétail, compléments de revenus liés à la production de bois et de fruits, remplacement de la paille (plus chère) par des copeaux de bois pour le fourrage ou les litières, etc. [Une expérimentation INRAE](#) sur un système associant culture de blé et alignements de noyers à Restinclières (Hérault) a montré qu'une parcelle agroforestière de 100 ha pouvait produire autant de biomasse (bois et produits agricoles) qu'une parcelle de 136 ha où arbres et cultures auraient été séparés, soit un gain de 36%. De plus, cette biomasse peut être valorisée, au-delà des produits agricoles eux-mêmes. Elle peut permettre de développer de nouvelles filières à l'échelle locale, telles

que la production fruitière, les débouchés en bois d'œuvre, ou encore la filière bois-énergie, avec un [bois d'origine locale](#) issu des arbres entretenus sur les exploitations agricoles. Les dérivés qui ne sont pas vendus peuvent quant à eux être utilisés pour les besoins de l'exploitation, à moindre coût. En plus de ces débouchés directs, on commence à parler de rémunération des services écosystémiques rendus par les infrastructures agroécologiques maintenues sur les exploitations, dont les arbres et les haies font partie. Cette rémunération peut par exemple porter sur le stockage de carbone (label bas-carbone du Ministère de la Transition Écologique), prendre la forme de [« Paiements pour Services Environnementaux »](#) expérimentaux (comme promu par la loi « biodiversité » ou financés par des entreprises), ou encore être intégrée dans le nouveau dispositif « ecoscheme » de la PAC.





Bruno Mondin,
directeur de l'exploitation de
[\(lycée agricole de\) Coutances](#)
(Manche, Normandie),
lauréat du concours
Agroforesterie en catégorie
Gestion en 2020 :

« On va produire plus de bois : il y en a qui va servir à faire les allées pour un festival cet été, et en plus sur l'exploitation on l'utilise comme litière pour les vaches, car on considère que 5m³ de bois est aussi efficace qu'une tonne de paille. De ce fait, le fait de valoriser 80 m³ de copeaux, ça nous fait une économie de 16 tonnes de paille sur l'exploitation. »

Loïc Gourvil, producteur de
lait à Plougonven (Finistère,
Bretagne) explique:

« La production de 100 tonnes de bois sec par an équivaut à 36 000 litres de fioul/an. Cela nous permet de produire plus de sources de chauffage que d'en consommer. En plus, le chiffre d'affaires du bois vendu sur nos talus n'est pas imposable. C'est une incitation fiscale importante pour encourager les pratiques agroforestières. »



**LES APPORTS
ÉCOLOGIQUES DE
L'AGROFORESTERIE**

02

Lutte contre l'érosion des sols, atténuation du changement climatique et de ses impacts grâce au stockage du carbone, augmentation du bien-être et de la santé des animaux, abris et préservation de la biodiversité, préservation des paysages, régulation du cycle et de la qualité de l'eau... L'agroforesterie vise aussi à produire plus et mieux, tout en protégeant l'environnement et en agissant positivement sur des facteurs de production aussi déterminants que l'eau, le sol, le climat ou encore la biodiversité.

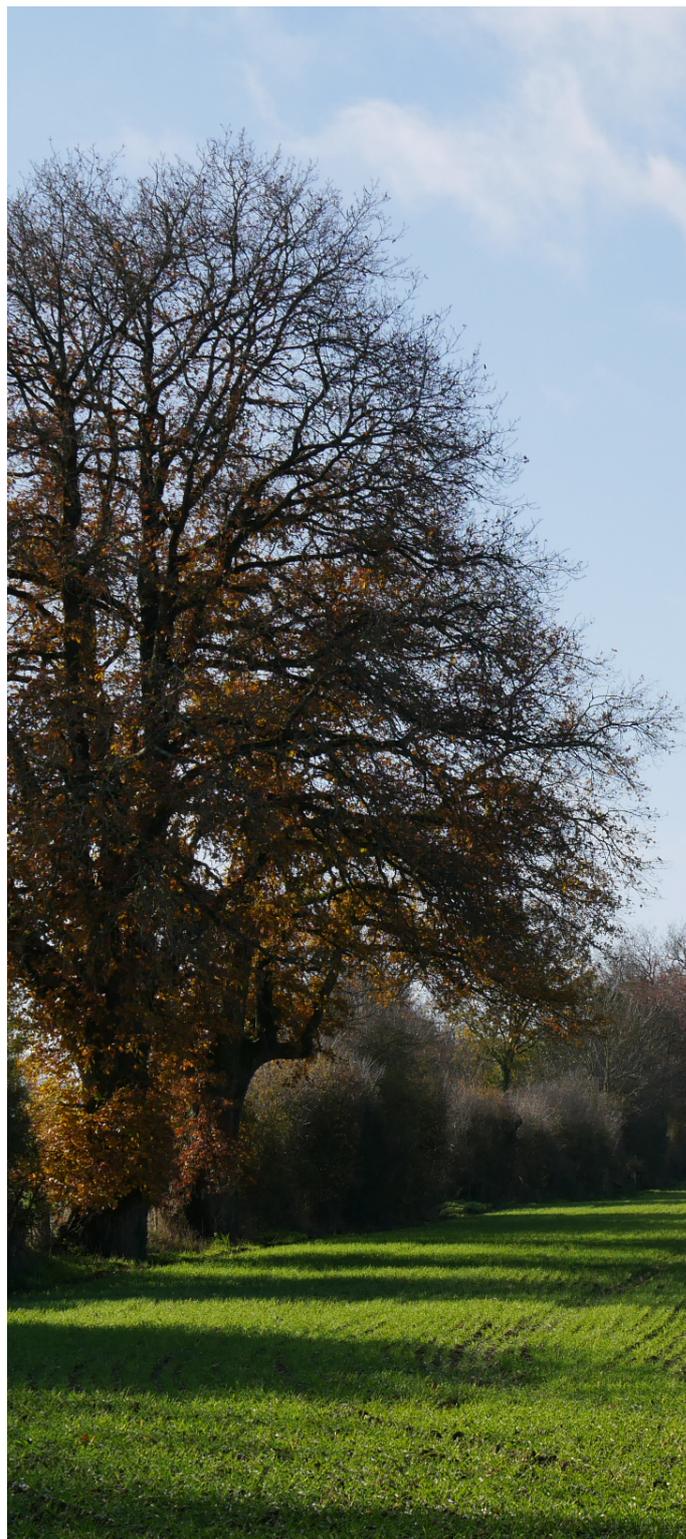
ATTÉNUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA PRODUCTION AGRICOLE

Les expert·e·s sont unanimes : l'arbre et les haies amortissent la crise climatique à plusieurs échelons.

Les épisodes de sécheresse, récurrents depuis 2017, ont clairement mis en évidence les bienfaits des arbres et des haies dans les parcelles : ombrage, brise-vent, biodiversité... leurs fonctionnalités sont multiples. En période de chaleur, la haie protège les pâturages et permet à l'herbe de rester plus verte, plus longtemps. Selon les essences, elle peut aussi être une source de fourrage pour l'alimentation des troupeaux, précieuse en cas de sécheresse prolongée. En période de froid, elle protège du vent. L'arbre encourage aussi la biodiversité et constitue un espace d'accueil pour les prédateurs de parasites (notamment les oiseaux). Au niveau de l'élevage, le [projet PARASOL](#) montre que les arbres sont en mesure de tamponner les excès climatiques, en diminuant la hausse des températures aux périodes les plus chaudes des journées estivales et en augmentant l'humidité relative.

De plus, la haie est bénéfique aux sols. Elle est tout d'abord un levier de gestion hydraulique : face aux inondations notamment, elle permet de diminuer l'érosion des sols en favorisant un écoulement plus naturel des eaux. Par ailleurs, elle permet un stockage plus important du carbone. Le bois issu de la gestion des haies peut également être broyé pour servir de litière pour les animaux, en remplacement de la paille. Le fumier qui en résulte stocke alors du carbone et améliore la qualité des sols.

Le [projet Carbocage](#), mené par les Chambres d'agriculture des Pays de la Loire et de Bretagne, a permis de concevoir une méthode, labellisée par le [Ministère de la Transition écologique](#), pour calculer le stockage additionnel de carbone par des haies gérées durablement. Sur les trois territoires étudiés, un effet significatif de la haie sur le stockage additionnel de carbone dans le sol des parcelles adjacentes jusqu'à une distance de 3 mètres a été constaté : en moyenne de 2,2 tC/100 m linéaires sur 90 cm de profondeur.





Antoine Ponton, éleveur de bovins à Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne, Pays de la Loire) :

« L'arbre a toute sa place, en cas de soleil plombant, en tant qu'élément filtrant et drainant aussi, ça permet, comme en ce moment quand il pleut beaucoup, que la parcelle absorbe cette eau, et elle abrite une faune hyper intéressante. »

Florence Hervé, exploitante à Dourgne (Tarn, Occitanie) :

« Tout l'été, les repas servis le sont avec toujours des fruits des haies, de manière systématique. Pour l'année 2019, avec une grosse canicule où tous les apiculteurs dans le secteur ont vraiment pleuré pour la production de miel, nous avons eu une production tout à fait honorable sur les ruches. »



BIEN-ÊTRE ANIMAL

Au-delà d'une température de 30°C, les animaux sont en souffrance. L'effet d'ombrage et brise-vent des haies précédemment mentionné permet d'atténuer les fortes chaleurs et les grands froids. On observe ainsi une amplitude thermique de 5°C entre l'espace des haies et le milieu des champs, en moins l'été et en plus l'hiver. Le confort est dès lors amélioré grâce aux arbres et aux haies.

Des analyses fourragères réalisées par l'INRAE montrent que certaines essences (notamment le frêne commun) améliorent la nutrition. Les feuilles de saule mangées par les vaches seraient même un anti-inflammatoire naturel et une source de minéraux, tandis que les litières en broyat de bois permettraient un assainissement de l'air, bénéfique au bétail.



SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES

Aujourd'hui, l'arbre est plus ou moins visible sur les exploitations agricoles françaises, selon le contexte paysager de chaque région. Ses variations sont emblématiques du patrimoine territorial.

Du côté de la région Auvergne-Rhône-Alpes, on trouve par exemple des noyeraies qui offrent les typiques Noix AOP de Grenoble et du Périgord, des châtaigniers dans les exploitations ovines ardéchoises ou encore des bocages dans l'Allier et l'Ain.

En Bretagne, les paysages bocagers sont multiples et divers (denses, à ragosses, distendus, associés aux haies, aux talus, aux murets...). La région compte 114 500 km de linéaire bocager, un élément constitutif du paysage rural Breton.

La Normandie, la Lorraine, l'Alsace et les Pays de la Loire concentrent quant à eux 100 000 ha de prés-vergers, constitués en général de pommiers, de poiriers mais aussi de cerisiers et de mirabelliers, en plus de régions bocagères ou de prairies arborées.

De 2007 à 2010, 276 705 exploitations déclarent avoir entretenu des haies, soit 56% des exploitations (source : Solagro)



**ÉTAT DES LIEUX
DES PRATIQUES
AGRO-ÉCOLOGIQUES
DANS LES «PRAIRIES
ET PARCOURS» EN
FRANCE**

03

LES PRAIRIES ET PARCOURS RÉCOMPENSÉS AU CONCOURS, C'EST QUOI ?



Les prairies font référence aux prairies naturelles ou permanentes (non semées, peu ou pas mécanisées), riches et diversifiées en espèces végétales. Elles sont pâturées ou fauchées pour nourrir le bétail, parfois fauchées moins souvent, et plus tardivement, avec des pratiques adaptées aux conditions du milieu et aux objectifs de l'éleveur. Les parcours sont quant à eux des espaces agropastoraux uniquement destinés au pâturage d'animaux.

Ces prairies permettent un équilibre agroécologique en s'appuyant sur des pratiques agricoles qui valorisent et renouvellent la biodiversité.

De plus, la richesse floristique de leurs herbages favorise une production agricole de qualité, qui se retrouve notamment dans les caractéristiques gustatives et nutritionnelles de leurs produits (viande, fromage, miel...).

Elles peuvent prendre une grande diversité de formes selon les territoires, en tant que prairies, landes ou pelouses plus ou moins sèches ou humides, embroussaillées ou boisées.

CONTEXTE ET TENDANCES

Depuis les années 1970, les prairies permanentes et les parcours ont régressé en Europe et en France au profit de cultures et de prairies temporaires, et ont parfois été abandonnés en raison, de déprise agricole et de reforestation. Pour autant, les surfaces en herbe gardent aujourd'hui encore une place majeure dans les agrosystèmes, et recouvrent plus de 600 000 km² dans l'Union européenne, soit un tiers de la surface agricole utilisée.

En France, les prairies permanentes couvrent un cinquième de la surface agricole utile et représentent, dans les massifs montagneux, l'essentiel de l'alimentation des herbivores. Les prairies permanentes et les surfaces en herbes sont la principale source de fourrage pour les élevages d'herbivores : elles produisent à elles seules plus de la moitié des cultures fourragères.

La reconnaissance et la protection des prairies permanentes est encouragée dans la PAC depuis

1992, dans le cadre par exemple des aides à la production (les prairies étant reconnues comme des surfaces agricoles), du Plan national Biodiversité et des paiements pour services environnementaux (PSE), qui permettent de mieux rémunérer les contributions environnementales apportées par le monde agricole. Elles figurent également dans certains cahiers des charges de produits labellisés AOP et s'imposent de plus en plus comme gages de qualité.

LE LIEN QUALITÉ DES PRAIRIES/QUALITÉ DES PRODUITS

Les prairies permanentes offrent un fourrage apprécié des animaux, participent à une production agricole de qualité et influent sur la qualité des viandes et des produits laitiers. Ces derniers bénéficient sur [le plan nutritionnel des bienfaits de l'herbe](#) sous toutes ses formes. Ainsi, les régimes riches en herbe verte permettent une forte diminution des acides gras saturés dans le lait, au profit des acides gras polyinsaturés. Cela réduit l'apport en mauvaises graisses des produits laitiers et [les maladies cardiovasculaires associées](#) à leur consommation. De plus, on observe des bénéfices au niveau organoleptique, avec une texture plus souple et plus fondante du beurre et une signature aromatique des plantes qui se retrouve dans les laits et les fromages.

La [diversité floristique agit également sur la santé](#)

[animale](#), via les propriétés antiparasitaires des tannins et les antioxydants végétaux qui permettent de prévenir d'autres maladies importantes chez les animaux. Une expérience menée par l'INRA montre par ailleurs qu'à niveau de digestibilité équivalent, l'ingestion des animaux en milieux diversifiés est doublée par rapport aux troupeaux nourris à l'auge d'herbe fraîche cultivée. En plus du bien-être animal, cet élément constitue un atout supplémentaire pour augmenter la quantité de production du bétail.





**Julien Bapt, producteur en
Saint Nectaire dans le massif
du Sancy (Puy-de-Dôme) :**

« C'est vraiment là-dessus que l'on insiste quand on fait de la vente directe auprès du consommateur : ce que les vaches mangent, ce qu'il y a sur nos parcelles, on le retrouve directement dans le produit fini. »

**Anne Robin, agricultrice en
Haute Saône :**

« Au départ, je ne connaissais aucune des plantes qui poussaient sous mes pieds. Aujourd'hui je suis capable de reconnaître les plantes qui sont bénéfiques pour les vaches. »



LES APPORTS DES PRAIRIES ET PARCOURS POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES TERRITOIRES

04

En plus de leurs bienfaits sur la qualité des produits, les prairies fleuries, permanentes ou naturelles sont bénéfiques aux systèmes de production agricole dans leur ensemble, notamment en raison des services écologiques qu'elles rendent aux niveaux de la biodiversité, des effets du changement climatique et de la préservation territoriale.

MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ ET ATTÉNUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les prairies contribuent à la qualité des paysages et à la préservation de la biodiversité, en favorisant la présence d'oiseaux, de reptiles, de petits mammifères et d'insectes, notamment ceux qui assurent la pollinisation (abeilles mellifères, pollinisateurs sauvages) et la protection naturelle des cultures.



Ces prairies permettent un stockage important du carbone dans les sols du fait qu'elles ne soient jamais retournées. Elles offrent aussi une biomasse importante sur le plan du volume et de la diversité des espèces, assurant un fourrage autonome de qualité, à forte valeur environnementale et plus flexible au niveau calendaire. Différentes espèces s'auto-entretiennent et se renouvellent au fil des évolutions climatiques, notamment grâce aux pollinisateurs qu'elles accueillent. Cette diversité floristique et cette meilleure tenue dans le temps est un levier important de résilience face aux aléas climatiques qui mettent à mal les productions depuis quelques années (sécheresse, incendies, inondations, glissements de terrain...). Elle permet une souplesse d'exploitation bénéfique sur le plan de la production agricole.

Ces prairies sont également un bon système pour l'épuration et la filtration de l'eau du fait même de la présence d'espèces végétales en quantité sur leur surface, limitant ainsi l'érosion des sols. La diversification des systèmes racinaires permet quant à elle de mieux retenir l'eau, un bénéfice pour l'entretien naturel des espèces, notamment en période de fortes chaleurs et de sécheresse.

Julien Bapt, producteur en Saint Nectaire dans le massif du Sancy (Puy-de-Dôme) :

« On est quand même dans un contexte de changement climatique – et pas que sur le massif du Sancy. Ce sera de plus en plus dur pour nous de nourrir nos animaux. En fait, on est toujours sur le fil du rasoir à vouloir nourrir nos animaux en quantité, mais également en qualité. Et la diversité floristique passe par là, aussi bien pour le rendement que pour la qualité des produits finis. »

Hubert Briois, éleveur de bovins dans la Loire, près de Saint-Etienne :

« Quand on fait une prairie, au début il n'y a que 3 ou 4 espèces différentes, du trèfle, et ça peut monter. Nous dans notre prairie permanente on a 55 espèces différentes, et en fin de compte c'est un peu de la phytothérapie : chaque animal a une nourriture variée tous les jours, été comme hiver, donc forcément ça a une incidence sur sa santé. »



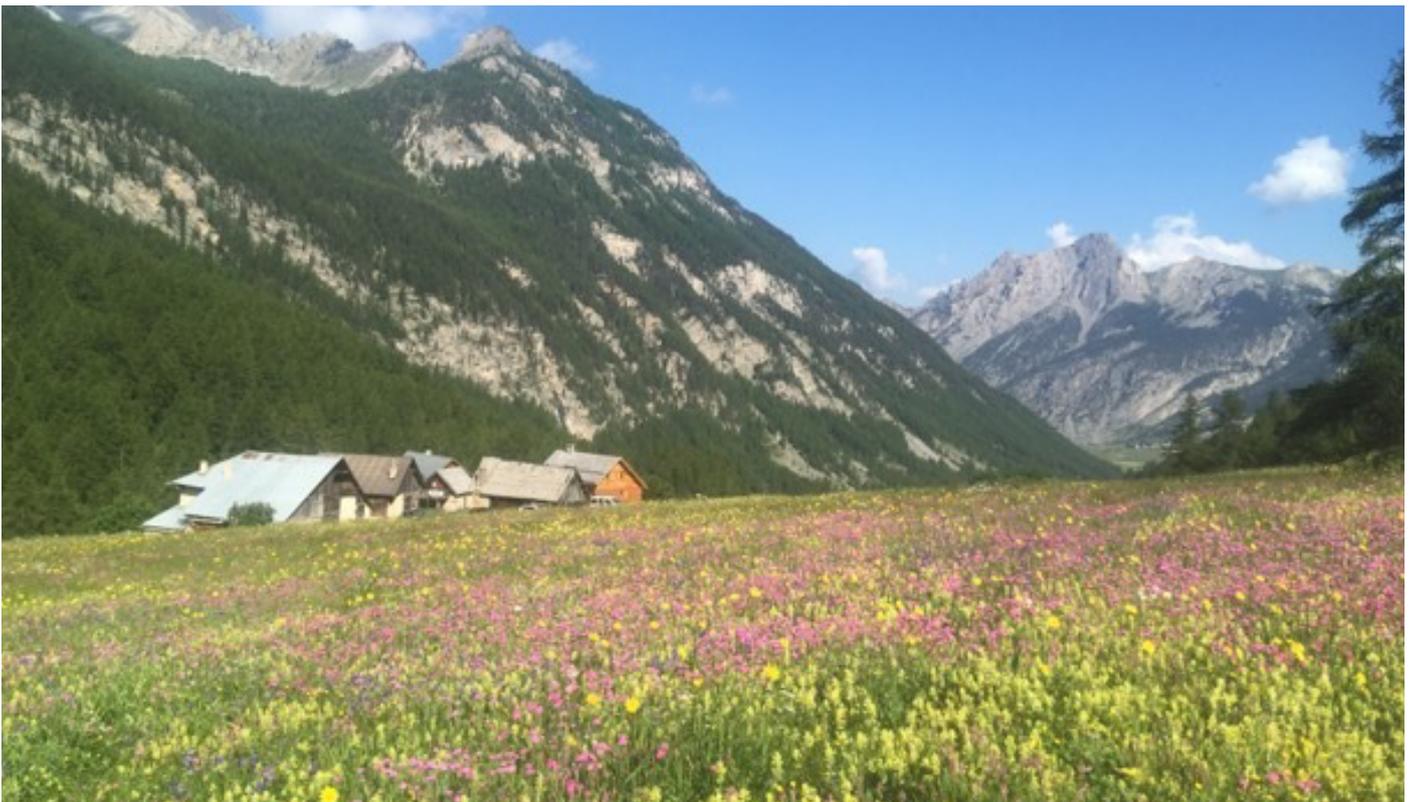
SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES POUR UNE CONTRIBUTION ACTIVE À LA PRÉSERVATION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

Plaines, zones humides, montagnes... les prairies fleuries se retrouvent sur l'ensemble du territoire français dès lors que l'élevage à l'herbe se maintient.

En zone de montagne, les prairies fleuries offrent la possibilité de mettre en avant la qualité des produits, aussi bien d'un point de vue gustatif que pour les pratiques vertueuses sur le plan écologique. Des critères en la matière se retrouvent notamment dans les cahiers des charges de nombreux fromages AOP, assez typiques de ces zones de montagne. [L'AOP Saint Nectaire](#) valorise par exemple un territoire de moyenne montagne de 800 à 1 400 m d'altitude, d'environ 50 000 ha, à cheval entre le Puy-de-Dôme et le Cantal. Son cahier des charges précise que la prairie permanente (non retournée depuis au moins 5 ans) doit représenter au moins 90 % de la surface en herbe de l'exploitation et que la ration de base des vaches laitières doit être composée exclusivement d'herbe. Sur un autre plan, en plus de contribuer à une qualité des produits, l'herbe pâturée en zone de montagne permet par ailleurs de mieux retenir la neige sur les pistes de ski, diminuant alors l'utilisation de neige artificielle à des fins touristiques dans ce type de région en hiver. Par ailleurs, la valorisation des prairies permet de maintenir l'attractivité du

métier d'éleveur sur des territoires en déprise, et de gérer via des parcours, des estives et des pâturages en montagne, les immenses espaces naturels montagneux pour éviter l'enfrichement. Dès lors, cela réduit le coût de gestion des collectivités et les risques d'incendies dans ces régions.

En milieu humide, les pratiques de valorisation des prairies et des milieux ouverts permettent de maintenir la productivité herbagère tout en gardant une flore équilibrée. C'est le cas notamment de grandes parcelles de marais qui se trouvent sur les prairies tourbeuses de Brière en Bretagne. Inondées jusqu'en juin, elles sont fauchées puis intégrées dans le circuit de pâturage des vaches laitières en été, en cohérence avec le système de production de la ferme. Les pratiques du GAEC des Jonchères sur ce territoire entretiennent un habitat naturel riche en flore et faune, dont des barges à queue noire. Des techniques intéressantes de maîtrise de la jussie, une espèce aquatique invasive, s'y observent via l'implantation notamment de bandes de roseaux. Enfin, maintenir les prairies et les valoriser permet de lutter contre l'artificialisation des sols.





**Olivier Ménétrier, éleveur
à Rue dans les marais
arrière-littoraux à quelques
kilomètres de la Baie de
Somme :**

« Malgré des conditions d'humidité parfois difficiles (saisons courtes de pâturage, invasions de joncs à gérer...), ces prairies conduites de façon très extensive sans fertilisation sont bien valorisées par mes génisses charolaises. Sur ces parcelles, l'alternance entre fauche et pâture me permet à la fois de récolter du foin pour l'hiver, de disposer d'une surface de pâturage estival, tout en limitant le développement des joncs. J'essaie ainsi de valoriser au mieux ce que la nature m'offre dans ces marais en la respectant. »



05

**LES ACTEURS PRIVÉS
S'ENGAGENT POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DES PRATIQUES AGRO-
ÉCOLOGIQUES**



Pascal Pubert pour La Boulangère Bio,
partenaire du Concours Agroforesterie :

Nous sommes ravis de soutenir pour la 2ème année consécutive, le Concours des Pratiques Agro-écologiques – et en particulier, la catégorie Agroforesterie. Ancrée sur son territoire vendéen, La Boulangère Bio, fabricant français de pains et viennoiseries soutient les actions agroforestières utiles aux agriculteurs, nos premiers partenaires et fournisseurs locaux. Valoriser le rôle et l'importance de l'arbre en agriculture est essentiel. Membre du collectif 1% for the Planet, La Boulangère Bio reverse 1% de son chiffre d'affaires à des associations porteuses de projets pour la Planète. Nous sommes notamment partenaire de l'association Afac-Agroforesteries qui œuvre en faveur de l'agroforesterie sous toutes ses formes. Avec ce soutien, nous offrons la possibilité aux agriculteurs français de rendre leurs exploitations plus résilientes en s'engageant pour la plantation et la préservation des arbres et des haies champêtres. Ce sont par des actions et des initiatives concrètes que nous agissons en faveur de la biodiversité et que nous contribuons à la restauration et au maintien des écosystèmes et des paysages !

Gilles Psalmon pour la Confédération nationale de l'élevage (CNE), partenaire du **Concours Prairies&Parcours :**



La Confédération Nationale de l'élevage (CNE) est l'association qui fédère les organisations professionnelles syndicales, techniques et coopératives de l'élevage de ruminants lait et viande. Elle a pour objet de défendre les intérêts de l'élevage de ruminants (bovins, ovins et caprins) en permettant la concertation entre ses membres sur la politique et l'organisation de l'élevage. Ainsi la CNE met en œuvre et finance des projets collectifs tels que l'amélioration génétique, l'analyse économique de l'élevage, ses perspectives, la recherche appliquée et les outils de conseil en élevage, les bonnes pratiques de l'élevage, ses réponses aux enjeux sociétaux, ainsi que des actions pour l'attractivité et le renouvellement du métier d'éleveur.



Claude Fromageot pour la Fondation Yves Rocher, partenaire du **Concours Agroforesterie :**

Nos représentations sociales des espaces naturels se sont clivées dès le haut Moyen-Âge entre espace forestier et espace cultivé. En tous cas la modernité a fait de nos espaces cultivés de grands champs délimités et « vidés » de tout ce qui n'est pas productif. L'engagement de la Fondation pour la biodiversité depuis 30 ans vise à penser différemment le futur de nos espaces et paysages. Inspirés à la fois par les scientifiques de l'agronomie, de l'ethnologie, de la sociologie, de l'économie, mais aussi par les expériences agroforestières dans les différents grands systèmes paysagers sur les différents continents, nous cherchons à replacer l'arbre comme un contributeur global de la qualité de la vie, de la performance agro-économique. C'est pourquoi l'engagement de la Fondation Yves Rocher aux côtés du Concours Général Agricole pour la reconnaissance des parcours agroforestiers est essentielle. C'est un soutien fondamental pour que soit dit et propagé en quoi les pratiques agroforestières sont magnifiquement utiles aux acteurs du territoire, quelles que soient nos régions.





FONDS ARCHIMBAUD
pour l'Homme et la Forêt

Pierre-Louis Archimbaud pour le Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt, partenaire du Concours Agroforesterie :

Implanté au cœur des Deux-Sèvres, notre Fonds soutient depuis sa création des projets territoriaux innovants, dans une perspective de réconciliation des enjeux sociaux, économiques et écologiques de long terme. En mettant à l'honneur des agriculteurs multi-performants au regard des enjeux environnementaux actuels, la catégorie Agroforesterie du Concours des Pratiques Agro-écologiques entre en parfaite résonance avec les priorités du Fonds Archimbaud. Nous sommes particulièrement heureux de contribuer à la mise en lumière de cette superbe capacité que possède l'arbre agro-forestier à assumer une multiplicité de fonctions tout en prodiguant toute au long de sa vie de nombreuses ressources. Nous sommes fiers également de compter pour cette 2ème édition du concours deux exploitations de notre territoire parmi des lauréats des jurys locaux : Emmanuel Marchand (GAEC la Ferme du Mont-d'Or au Thou, Charente-Maritime) ainsi qu'Hélène Braconnier et Audrey Philippe (Gaec des Trognés à Soudan, Deux-Sèvres).



Le réseau
de transport
d'électricité

Jean-François Lesigne pour le Réseau de Transport d'Électricité (RTE), partenaire du Concours Prairies&Parcours :

En charge de la continuité de l'alimentation électrique en France, au cœur du système électrique européen, Réseau de Transport d'Électricité (RTE) est un acteur déterminant de la transition énergétique et participe, dans le cadre de ses missions de service public, à l'aménagement équilibré du territoire. La préservation des milieux naturels, de la biodiversité et des paysages constitue le premier axe de la politique environnementale de RTE. Avec 90% de ses installations situées en pleine nature ou en milieu agricole, RTE veille à l'intégration de ses ouvrages et de ses activités dans l'environnement et met en œuvre des mesures en faveur de la biodiversité, tel que le développement de corridors verts sous ses lignes. Pour atteindre cette ambition, RTE s'appuie sur des partenariats forts, engagés dans la durée, pour co-construire des solutions d'avenir avec l'ensemble de ses parties prenantes. C'est pourquoi RTE est partenaire de la Fédération des Parcs naturels régionaux depuis bientôt 10 ans et soutient le Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques "Prairies et Parcours" depuis sa création.

Pierre Billet pour le **GRT Gaz**, partenaire du
Concours Prairies&Parcours :



GRTgaz est l'un des leaders européens du transport de gaz et un expert mondial des systèmes gaziers. Avec 3 000 collaborateurs, GRTgaz commercialise des capacités de transport et assure des missions de service public pour garantir la continuité d'alimentation des consommateurs en gaz (distributions publiques, industriels, centrales de production d'électricité). Acteur de la transition écologique, GRTgaz investit également dans des solutions innovantes pour contribuer au développement des gaz renouvelables dans les territoires.

En France, GRTgaz exploite plus de 32 500 km de canalisations enterrées et 26 stations de compression. L'empreinte de notre activité est donc logiquement au cœur de notre stratégie. Depuis sa création en 2009, GRTgaz est un partenaire fidèle du Concours des Pratiques Agro-écologiques "Prairies et Parcours", symbole de notre attachement à la préservation de la biodiversité locale et à la qualité de nos relations avec le monde agricole.

Retrouvez-nous sur grtgaz.com, energiesdespossibles.fr, @GRTgaz, Instagram et Facebook



Jean-Marc Lévêque pour la marque **Vrai**,
partenaire du Concours Agroforesterie :

L'entreprise Triballat-Noyal et le Concours Général Agricole se connaissent bien depuis fort longtemps et notamment sur la valorisation de la qualité gustative des produits. Fromages, beurre, etc. Pour l'anecdote, cette reconnaissance officielle ou médaille a été décernée pour la première fois sur un produit bio en 1995 et... c'était une crème fraîche de Normandie portant la marque Vrai. Cette mini-révolution « politique » dans le contexte de l'époque fut surtout une belle reconnaissance qui a fait chaud au cœur des éleveurs et des ateliers. La nouvelle mutation du Concours Général Agricole 2020 sur le mode de production agro-écologique intégrant notamment les enjeux climat et biodiversité est une bonne nouvelle. Cette évolution est très symbolique du nécessaire changement des pratiques agricoles françaises d'où le soutien de la marque Vrai via son programme agroforesterie piloté par le réseau Afac-Agroforesteries. En chemin pour une nouvelle aventure.



**LE COMITÉ
D'ORIENTATION DU
CONCOURS DES
PRATIQUES AGRO-
ÉCOLOGIQUES**

06



En parlant pour l'ensemble des institutions membres du Comité d'orientation du Concours, je suis fier des signaux que nous apportons en cette année « Covid » marquée par une situation sanitaire inquiétante, mais aussi par des reports ou annulations à la chaîne d'événements marquants dont, non des moindres, le Salon International

de l'Agriculture.

Certes, la décision de mener l'aventure du concours jusqu'au bout, malgré les bouleversements à tous niveaux, a impliqué de devoir s'adapter. Le concours des Pratiques Agro-écologiques entend mettre en avant, cette année plus que jamais, les pratiques vertueuses des agriculteurs pour la qualité des produits et dans le respect de la biodiversité floristique et faunistique, à travers la gestion des prairies, des arbres et des haies sur les parcelles.

Les dossiers des candidats sont comme chaque année représentatifs de la diversité des territoires, car les lauréats sont issus de régions couvrant la France (métropolitaine) entière.

Dans le concours « Prairies & Parcours », les dossiers mettent en avant, sur la base d'une visite de parcelle, la production agricole, de lait, viande, fromage, liée à un territoire et à ses enjeux de zone humide, de maintien de milieux ouverts... En plus de la question propre au territoire, c'est la démarche même de l'agriculteur qui compte, et les liens effectifs avec la flore et la faune réellement constatés sur la parcelle. Les dossiers listent précisément toutes les espèces floristiques et faunistiques inventoriés le jour du passage du jury : les effets d'une gestion durable sont directement observés.

Dans le concours « Agroforesterie », des dossiers très différents intègrent l'arbre sous plusieurs approches. L'approche de la parcelle compte ainsi que l'approche globale de l'exploitation qui aborde à la fois l'arbre et la production agricole. Une multitude de facteurs sont à prendre en compte : le temps que l'agriculteur ou l'agricultrice passe à la gestion de ses arbres, son ouverture vers l'extérieur, le revenu éventuel lié au bois, l'accueil de biodiversité sur la parcelle... Et là encore les liens directs avec la production agricole sont regardés de près, que ce soit le bien-être des animaux par la fourniture d'ombre (et les canicules passées l'ont démontré), ou la lutte contre l'érosion par exemple.

Ce concours est motivant dans nos métiers. Espérons donc que les dossiers récompensés et les portraits des candidats inspireront des générations d'agriculteurs localement, et continueront de clarifier toujours plus le lien entre les pratiques agroécologiques, la production agricole et les besoins de la société.

Philippe Noyau
Président du Comité
d'Orientation du Concours des
pratiques agro-écologiques



Office français de la biodiversité (OFB)



Établissement public de l'Etat créé le 1er janvier 2020, l'OFB exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de

contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion et animation des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

L'OFB accompagne la transition agroécologique pour reconquérir la biodiversité. L'OFB s'investit sur la connaissance et la conservation des infrastructures agroécologiques (prairies, haies, bords de champs, bocage...), espaces agricoles potentiellement riches en biodiversité : expertises botanique et faunistique, suivi national (observatoires), promotion des pratiques agricoles qui les valorisent (marques végétal local, Esprit parc national, label haie, agroforesterie), contribution au concours général agricole... Les infrastructures agroécologiques, résultat des pratiques des agriculteurs, témoignent qu'agriculture et biodiversité, c'est un parcours gagnant-gagnant !

personnes-contact :
veronique.boussou@ofb.gouv.fr,
philippe.dupont@ofb.gouv.fr,
jerome.millet@ofb.gouv.fr

Chambres d'agriculture France (APCA)



L'APCA représente le réseau des 103 Chambres d'agriculture dont elle a vocation à défendre les intérêts collectifs auprès des instances nationales et internationales. Le réseau des Chambres d'agriculture est un interlocuteur privilégié des instances publiques et représente les intérêts du monde agricole. Il contribue activement au développement agricole. Cette double mission se déploie dans le champ économique, social et environnemental. En coordonnant les concours « Prairies & parcours » et « Agroforesterie » du Concours Général Agricole, l'APCA s'engage dans les pratiques agroécologiques.

SCOPELA



Créé en janvier 2011, SCOPELA est une coopérative de "conseil, formation, étude et recherche" qui vise à accompagner les acteurs de l'élevage et de l'environnement pour mieux valoriser les qualités écologiques des végétations semi-naturelles dans la production agricole. Scopela coordonne depuis janvier 2013 le réseau PATUR'AJUSTE, en collaboration avec des éleveurs, des techniciens, des enseignants et des chercheurs de l'INRAE, qui contribue à résoudre les difficultés rencontrées par les acteurs de l'élevage et du développement rural pour accompagner localement la transition vers des modes d'élevage productifs mieux assis sur des processus écologiques, moins tournés vers l'artificialisation des surfaces et plus basés sur la valorisation des savoir-faire des éleveurs. SCOPELA est partenaire du Concours Prairies & Parcours depuis son origine et a notamment été chargé avec l'Inra d'établir les critères de notation des parcelles. Scopela assure la formation des jurys locaux ainsi que celle des enseignants qui accompagnent les jurys jeunes.

Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF)



Le concours « Prairies & Parcours » du Concours des Pratiques Agro-écologiques est né en 2007-2008 dans deux parcs naturels régionaux (PNR) : le PNR du Massif des Bauges et le PNR du Haut-Jura. Il est issu

d'une collaboration entre ces deux parcs et des chercheurs INRAE, qui s'étaient eux-mêmes inspirés d'une expérience allemande. Le réseau des PNR est heureux de voir que ce concours a pris une dimension nationale au fil du temps et qu'il s'inscrit aujourd'hui dans le Concours Général Agricole ! Il se réjouit aussi de la naissance en 2019 du concours Agroforesterie. Le réseau des PNR est très impliqué dans les concours « Prairies et parcours » et « Agroforesterie » puisque 39 PNR ont déjà organisé au moins un des deux concours. Certains l'organisent depuis 12 ans ! Michaël Weber, président de la FPNRF, est par ailleurs président d'honneur du comité d'orientation du concours.

Les 56 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 4700 communes, 4,4 millions d'habitants et 9,3 millions d'hectares, soit 16,5% du territoire, répartis dans 15 régions. Plus de 2200 agents y travaillent. La Fédération est une association loi de 1901 qui regroupe les Parcs naturels régionaux, les régions et de nombreux partenaires nationaux.

Fédération des Parcs naturels régionaux, 9 rue
Christiani – 75018 Paris – 01 44 90 86 20
www.parc-naturels-regionaux.fr

Afac-Agroforesteries



L'Afac-Agroforesteries réunit et représente les personnes physiques et morales œuvrant en faveur des arbres et haies champêtres, et de l'agroforesterie sous toutes ses formes.

Elle vise à en assurer la valorisation et le développement en direction de tous les acteurs et tous les publics par les entrées techniques, scientifiques, juridiques, administratives et culturelles.

L'Afac-Agroforesteries se mobilise pour répondre à trois problématiques majeures :

- Maintenir des paysages bocagers durables et fonctionnels et stopper la disparition des haies
- Déployer de nouvelles infrastructures arborées en augmentant très significativement les plantations.
- Redonner une valeur économique et socio-culturelle à la haie

Le Concours des Pratiques Agro-écologiques – Agroforesterie s'inscrit dans le cadre de ses objectifs d'accompagnement des pratiques des agriculteurs et de valorisation des services écosystémiques rendus à la société par l'arbre champêtre.

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)



L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) créé en 2020 par fusion

de l'INRA et de l'IRSTEA, est un Établissement public à caractère scientifique et technologique, sous la double tutelle du ministère chargé de la Recherche et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Premier institut de recherche agronomique en Europe et deuxième dans le monde en nombre de publications, INRAE mène des recherches finalisées pour une alimentation saine et de qualité, pour une agriculture durable et de qualité et pour un environnement préservé et valorisé. Depuis 2007, INRAE est membre fondateur et partenaire scientifique du concours expérimental des « Prairies Fleuries », récompensant les éleveurs dont les prairies et parcours présentent le meilleur équilibre agro-écologique. Celui-ci a pavé la voie au Concours des Pratiques Agro-écologiques.

Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) est un établissement public administratif, doté de la personnalité civile, sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'INAO est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine des produits agricoles et agroalimentaires : Appellation d'origine contrôlée (AOC), Appellation d'origine protégée (AOP), Indication géographique protégée (IGP), Spécialité traditionnelle garantie (STG), Label rouge (LR) et agriculture biologique (AB). Fort de son expertise forgée depuis plus de 80 ans, l'INAO assure la reconnaissance et la protection des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) des produits agricoles, agroalimentaires et forestiers.

Le **Concours Général Agricole (CGA)** est propriétaire du concours des Pratiques Agro-écologiques.

Le **ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)** et le **ministère de la Transition écologique (MTE)** sont membres de droit du Comité d'orientation et soutiennent le Concours des Pratiques Agro-écologiques.

Le Commissaire principal du Concours est un.e représentant.e du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



2021

